Infos Maillé

Edition mars 2024 – n°191

Journée « ramassage des déchets »

Le conseil départemental nous fait état de la présence de nombreux déchets jetés le long des routes. Une journée de sensibilisation a eu lieu le 6 avril 2023 et ce sont 4,775 tonnes de déchets qui ont été ramassés par les agents du département. Cette expérience sera renouvelée cette année, le 21 mars prochain.

La présence de nombreux déchets n'épargne pas non plus les bords de nos voies communales et abords de nos bâtiments et nous remercions celles et ceux qui nous ont alerté sur ce phénomène.

Le conseil municipal propose d'organiser le samedi 16 mars 2024 au matin à partir de 9h une action participative sur la commune intitulée « ensemble, ramassons nos déchets ». Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes.

Merci à celles et ceux qui pourront y participer.

Journée spéciale truites !

Le samedi 13 avril 2024, journée pêche à la truite à l'étang communal de Maillé organisée par la Mairie et l'ACCM à partir de 8h.

Lâcher de 50 kg de truites.

Tarif journée entière : 8.00 €

Maximum par personne : 4 truites

Buvette et restauration animée par l'Association Communale de Chasse de Maillé.

Loisirs Animations de Maillé (LAM)

Organise une balade sur la commune le Dimanche 14 avril 2024 à pied ou à vélo.

Rendez-vous à 8h30 à la salle des fêtes

Départ 9h jusqu'à 9h30

Ravitaillement sur le parcours.

Trois parcours : 8 kms – 10 kms- 14.5 kms

Participation 3 € par personne à partir de 14 ans

Un pot de l'amitié vous sera offert à l'arrivée !

Maillé à livre ouvert et la bibliothèque

Le 25 mars, les bénévoles de la bibliothèque se rendront à la DDLLP de Chinon, c'est l'occasion de renouveler nos livres et DVD à l'emprunt. Si vous avez des envies particulières, faites-nous en part !

À vos agendas, le samedi 6 avril aura lieu notre chasse aux œufs pour les petits gourmands !

Préparation fête de Maillé

La prochaine réunion préparatoire à la fête de Maillé des 13 et 14 juillet 2024 se tiendra le vendredi 15 mars 2024 à 19h00 à la salle associative. Cette année le sport va être à l'honneur avec les Jeux Olympiques, c'est pourquoi la fête de Maillé sera ciblée sur des « Olympiades » avec des activités sportives sur les deux jours. Commencez à former vos équipes !

Rue Bel Air

Rappel : La rue Bel Air est en sens unique, merci de ne pas transgresser cette règle pour la sécurité de tous.

Les informations et recommandations contenues dans ce document ne se substituent pas aux textes légaux et ne constituent en aucun cas un avis juridique.
*Imprimé par nos soins, sur du **papier recyclé**, distribué par les conseillers municipaux, ne pas jeter sur la voie publique.*

La Maison du Souvenir de Maillé

Depuis près de 20 ans, la Maison du Souvenir de Maillé cherche à collecter témoignages et documents concernant le massacre perpétré le 25 août 1944. Les recherches menées ces dernières années ont permis une meilleure connaissance de son contexte, et les entretiens avec des descendants de survivants nous ont éclairés sur la manière dont cette histoire a été transmise dans les familles.

Cette année, nous commémorerons les 80 ans de ce drame. Alors que le nombre de témoins directs du massacre s'amenuise chaque année, nous lançons une grande collecte documentaire qui nous permettra, de parfaire notre compréhension de la vie à Maillé avant, pendant et après ce massacre.

Tout prêt, don, ou mise à disposition ponctuelle de photographie nous permettra de compléter nos archives. Outre la dimension historique, cette collecte comporte un important volet mémoriel, notre objectif étant aussi de trouver une photographie pour les 34 habitants qui, à l'heure actuelle, sont des victimes encore sans visage.

Si vous possédez des documents concernant Maillé,

- Témoignages - Photos de victimes - Photos de classes …

Merci de contacter la Maison du Souvenir au :
02 47 65 24 89 ou par email à l'adresse suivante : contact@maisondusouvenir.fr

Agence Postale Communale

Fermeture de l'Agence Postale Communale du 25 mars au 30 mars 2024.
Les instances colis et lettres seront à retirer à la poste de Nouâtre (du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h et le samedi de 11h à 13h).
La levée du courrier se fera comme d'habitude (du lundi au vendredi à 14h30 et le samedi à 9h).
Pour la vente de carte de pêche, s'adresser à la mairie. Merci de votre compréhension.

Ouverture de la pêche à l'étang

L'ouverture de la pêche à l'étang aura lieu le samedi 30 mars jusqu'au 15 novembre 2024. L'achat d'une carte nominative auprès de l'agence postale communale est obligatoire pour toute personne, à partir de 14 ans. Carte à la journée : 8.20 € Abonnement annuel : 66.00 € habitant de la commune, 85.30 € habitant hors commune.
Et pour les enfants domiciliés à Maillé âgés de 14 à 16 ans, au tarif de :
-Carte à la journée : 4.00 €
-Abonnement annuel : 30.00 €.
L'accès à l'étang est interdit à tout véhicule motorisé.
Les pêcheurs sont invités à prendre connaissance du règlement affiché à l'étang. *(* du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 15 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h 30). Tél. 02 47 65 24 70*

Informations du SMICTOM

Les informations et recommandations contenues dans ce document ne se substituent pas aux textes légaux et ne constituent en aucun cas un avis juridique.
Imprimé par nos soins, sur du papier recyclé, distribué par les conseillers municipaux, ne pas jeter sur la voie publique.